



L'an deux mille vingt-deux, le huit Avril à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 30 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : 15

Absents excusés représentés : 7

Votants : 22

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Mme Stéphanie GRANOUILLET a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 Février 2022 à l'unanimité

DCM 2022-04-027
Approbation du Compte de
Gestion Exercice 2021 – Budget
Général commune

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour 19 – Contre 0 – Abstention 3)

➤ **Approuve** le compte de gestion « Budget Général Commune » dressé pour l'exercice 2021 par les comptables du Service de Gestion Comptable d'Yssingaux tel que présenté ci-dessous :

Section	Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES			
Prévisions Budgétaires	3 038 778.16	3 619 021.85	6 657 800.01
Titres de recettes émis	1 719 880.01	3 665 855.70	5 385 735.71
Réduction de titres	52 399.00	202 547.21	254 946.21
Recettes nettes	1 667 481.01	3 463 308.49	5 130 789.50
DEPENSES			
Autorisations Budgétaires	3 038 778.16	3 619 021.85	6 657 800.01
Mandats émis	937 654.54	2 846 283.28	3 783 937.82
Annulation de mandats	0.60	184 968.11	184 968.71
Dépenses nettes	937 653.94	2 661 315.17	3 598 969.11
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	729 827.07	801 993.32	1 531 820.39
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	384 641.02	741 108.29	1 125 749.31
Part affectée à l'investissement : exercice 2021		741 108.29	741 108.29
Résultat de clôture de l'exercice 2021	1 114 468.09	801 993.32	1 916 461.41

DCM 2022-04-028
Approbation du Compte de
Gestion Exercice 2021 – Budget
Annexe EAU Retournac

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour 19 – Contre 0 - Abstention 3)

➤ **APPROUVE** le compte de gestion « Budget Annexe EAU Retournac » dressé pour l'exercice 2021 par les comptables du Service de Gestion Comptable d'Yssingaux tel que présenté ci-dessous :

Section	Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES			
Prévisions Budgétaires	251 837.63	310 764.56	562 602.19
Titres de recettes émis	58 628.00	133 880.84	192 508.84
Réduction de titres			
Recettes nettes	58 628.00	133 880.84	192 508.84
DEPENSES			
Autorisations Budgétaires	251 837.63	310 764.56	562 602.19
Mandats émis	101 655.97	160 367.98	262 023.95
Annulation de mandats	10 458.36		10 458.36
Dépenses nettes	91 197.61	160 367.98	251 565.59
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Déficit	32 569.61	26 487.14	59 056.75
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	191 837.63	-133 064.56	58 773.07
Résultat de clôture de l'exercice 2021	159 268.02	-159 551.70	- 283.68

DCM 2022-04-029
Approbation du Compte de
Gestion Exercice 2021 – Budget
Annexe ASSAINISSEMENT
Retournac

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour 19 – Contre 0 – Abstention 3)

➤ **APPROUVE** le compte de gestion « Budget Annexe ASSAINISSEMENT Retournac » dressé pour l'exercice 2021 par les comptables du Service de Gestion Comptable d'Yssingaux.

Section	Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES			
Prévisions Budgétaires	2 355 650.00	299 479.81	2 655 129.81
Titres de recettes émis	164 062.00	128 664.89	292 726.89
Réduction de titres	12.00		12.00
Recettes nettes	164 050.00	128 664.89	292 714.89
DEPENSES			
Autorisations Budgétaires	2 355 650.00	299 479.81	2 655 129.81
Mandats émis	41 509.26	99 279.64	140 788.90
Annulation de mandats		1 533.13	1 533.13
Dépenses nettes	41 509.26	97 746.51	139 255.77
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	122 540.74	30 918.38	153 459.12
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	467 434.63	268 479.81	735 914.44

Part affecté à l'investissement exercice 2021		100 000.00	100 000.00
Résultat de clôture de l'exercice 2021	589 975.37	199 398.19	789 398.19

DCM 2022-04-030
Approbation du Compte de
Gestion Exercice 2021 – Budget
Annexe Maison de Santé
Pluridisciplinaire

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour 19 – Contre 0 Abstention 3)

➤ **APPROUVE** le compte de gestion « Budget Annexe MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE Retournac » dressé pour l'exercice 2021 par les comptables du Service de Gestion Comptable d'Yssingaux.

Section	Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES			
Prévisions Budgétaires	1 776 097.87	10 429.22	1 786 527.09
Titres de recettes émis			
Réduction de titres			
Recettes nettes			
DEPENSES			
Autorisations Budgétaires	1 776 097.87	10 429.22	1 786 527.09
Mandats émis	348 703.82	0.23	348 704.05
Annulation de mandats			
Dépenses nettes	348 703.82	0.23	348 704.05
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Déficit	-348 703.82	-0.23	-348 704.05
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	-261 097.87	-329.22	-261 427.09
Résultat de clôture de l'exercice 2021	-609 801.69	-329.45	-610 131.14

DCM 2022-04-031
Approbation Compte
Administratif Exercice 2021 –
Budget Général COMMUNE

Mme Patricia GOUDARD, propose aux conseillers municipaux, d'élire Mme Brigitte ROCHE, présidente de séance. Aucune opposition n'est formulée à cette désignation.

Après avoir assisté à la discussion et aux débats, Mme Patricia GOUDARD quitte la séance pour le vote du compte administratif.

Sous la présidence de Mme Brigitte ROCHE et hors la présence de Mme le Maire,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 17 – Contre : 0 – Abstention : 4)

➤ **Approuve** le compte administratif « Budget Général COMMUNE » dressé pour l'exercice 2021

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		384 641.02				384 641.02

Opération de l'exercice	937 653.94	1 667 484.01	2 661 315.17	3 463 308.49	3 598 969.11	5 130 789.50
TOTAUX	937 653.94	2 052 122.03	2 661 315.17	3 463 308.49	3 598 969.11	5 515 430.52
Résultat de clôture		1 114 468.09		801 993.32		1 916 461.41

DCM 2022-04-032
Approbation Compte
Administratif Exercice 2021 –
Budget Annexe AEP

Mme Patricia GOUDARD, propose aux conseillers municipaux, d'élire Mme Brigitte ROCHE, présidente de séance. Aucune opposition n'est formulée à cette désignation.

Après avoir assisté à la discussion et aux débats, Mme Patricia GOUDARD quitte la séance pour le vote du compte administratif.

Sous la présidence de Mme Brigitte ROCHE et hors la présence de Mme le Maire,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 17– Contre : 0 – Abstention : 4)

➤ **Approuve** le compte administratif « Budget Annexe EAU Retournac » dressé pour l'exercice 2021

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		191 837.63	133 837.63		133 064.56	191 837.63
Opération de l'exercice	91 197.61	58 628.00	160 367.98	133 880.84	251 565.59	192 508.84
TOTAUX	91 197.61	250 465.63	293 432.54	133 880.84	384 630.15	384 346.47
Résultat de clôture		159 268.02	159 551.70		283.68	

DCM 2022-04-033
Approbation Compte
Administratif Exercice 2021 –
Budget Annexe
ASSAINISSEMENT

Mme Patricia GOUDARD, propose aux conseillers municipaux, d'élire Mme Brigitte ROCHE, présidente de séance. Aucune opposition n'est formulée à cette désignation.

Après avoir assisté à la discussion et aux débats, Mme Patricia GOUDARD quitte la séance pour le vote du compte administratif.

Sous la présidence de Mme Brigitte ROCHE et hors la présence de Mme le Maire,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour :17 – Contre : 0 – Abstention : 4)

➤ **Approuve** le compte administratif « Budget Annexe ASSAINISSEMENT Retournac » dressé pour l'exercice 2021

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats Reportés		467 434.63		168 479.81		635 914.44
Opération de l'exercice	41 509.26	164 050.00	97 746.51	128 664.89	139 255.77	292 714.89
TOTAUX	41 509.26	631 484.63	97 746.51	297 144.70	139 255.77	928 629.33
Résultat de clôture		589 975.37		199 398.19		789 373.56

DCM 2022-04-034
Approbation Compte
Administratif Exercice 2021 –
Budget Annexe Maison de
Santé Pluridisciplinaire

Mme Patricia GOUDARD, propose aux conseillers municipaux, d'élire Mme Brigitte ROCHE, présidente de séance. Aucune opposition n'est formulée à cette désignation.

Après avoir assisté à la discussion et aux débats, Mme Patricia GOUDARD quitte la séance et se retire pour le vote du compte administratif.

Sous la présidence de Mme Brigitte ROCHE et hors la présence de Mme le Maire,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 3)

➤ **Approuve** le compte administratif « Budget Annexe MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE Retournac » dressé pour l'exercice 2021

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats Reportés	261 097.87		329.22		261 427.09	
Opération de l'exercice	348 703.82		0.23		348 704.05	
TOTAUX	609 801.69		329.45		610 131.14	
Résultat de clôture	609 801.69		329.45		610 131.14	

<p>DCM 2022-04-035 Affectation du Résultat de l'exercice 2021 Budget Général COMMUNE</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,</p> <p>➤ Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 en report à nouveau au compte 002 (section de fonctionnement recettes) pour la somme de 801 993.32</p>
<p>DCM 2022-04-036 Affectation du Résultat de l'exercice 2021 « Budget Annexe EAU »</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,</p> <p>➤ Approuve l'affectation du déficit de fonctionnement au compte 002 (section de fonctionnement dépenses) pour la somme de 159 551.70 €</p>
<p>DCM 2022-04-037 Affectation du Résultat de l'exercice 2021 « Budget Annexe ASSAINISSEMENT »</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,</p> <p>➤ Approuve l'affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (section de fonctionnement recettes) pour la somme de 199 398.19 €</p>
<p>DCM 2022-04-038 Affectation du Résultat de l'exercice 2021 « Budget Annexe MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE »</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,</p> <p>➤ Approuve l'affectation du déficit de fonctionnement au compte 002 (section de fonctionnement dépenses) pour la somme de 329.45 €</p>
<p>DCM 2022-04-039 Document Budgétaire – Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2022</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Fixe pour l'année 2022 les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit Taxe foncière bâtie : 52.58 % Taxe foncière non bâtie : 107.36 % ♦ Charge le Maire de notifier cette délibération à l'Administration fiscale. ♦ Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

DCM 2022-04-040
Vote du Budget Primitif 2022
COMMUNE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 19 – Contre : 0 -Abstention : 3)

♦ **Approuve** le Budget Primitif 2022 de la Commune en dépenses et recettes comme exposé ci-dessus

Investissement Dépenses	BP 2022
	4 246 219,00
040-Opération d'ordre de transfert entre sections	75 000,00
041-Opérations patrimoniales	136 628,00
16-Emprunts et dettes assimilés	320 000,00
20-Immobilisations incorporelles	97 000,00
204-Subventions d'équipements versées	240 000,00
21-Immobilisations corporelles	1 151 760,00
23-Immo en cours	2 225 831,00
INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2022
	4 246 219,00
001-Solde d'exécution reporté	1 114 468,09
021-Virement de la section de fonctionnement	1 119 387,32
024-Produits de cession	50 000,00
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 282,00
041-Opérations patrimoniales	136 628,00
10-Dotations	120 000,00
13-Subventions d'investissement	677 981,00
16-Emprunts et dettes assimilés	1 000 472,59

Fonctionnement Dépenses	BP 2022
	4 403 631,32
011-Charges à caractère général	1 254 860,00
012-Charges de personnel et frais assimilés	1 505 800,00
014-Atténuations de produits	86 000,00
023-Virement à section d'investissement	1 119 387,32
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	27 282,00
65-Autres charges de gestion courantes	353 802,00
66-Charges financières	50 000,00
67-Charges exceptionnelles	500,00
68-Dotations et provisions	6 000,00

Fonctionnement Recettes	BP 2022
	4 403 631,32
002-Excédent de fonctionnement reporté	801 993,32
013-Atténuation de charges	40 000,00
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	75 000,00
70-Produits des services du domaine et ventes	136 000,00
73-Impôts et taxes	1 585 559,00
74-Dotations subventions participations	1 609 329,00
75-Autres produits de gestion courante	150 750,00
77-Produits exceptionnels	5 000,00

♦ **Autorise** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération budgétaire.

DCM 2022-04-041
Vote du Budget Primitif 2022
« Budget Annexe EAU-
Retournac »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 4)

♦ **Approuve** le Budget Primitif 2022 du budget annexe « EAU » en dépenses et recettes comme exposé ci-dessous

Investissement Dépenses	BP 2022
	340 808,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	7 500,00
041 - Opérations patrimoniales	13 308,00
21 - Immobilisations corporelles	20 000,00
23 - Immobilisations en cours	300 000,00

Investissement Recettes	BP 2022
	340 808,00
001 - Solde d'exécution reporté	159 268,02
040 - Opérations d'ordre de transfert entres sections	61 000,00
041 - Opérations patrimoniales (Transfert TVA)	13 308,00
27 - Autres immobilisations financières	13 308,00
16 - Emprunts et Dettes Assimilées	93 923,98

Fonctionnement Dépenses	BP 2022
	355 551,70
002 - Résultat d'exploitation reporté	159 551,70
011 - Charges à caractère général	120 000,00
042-Opération d'ordre de transfert	61 000,00

65-Autres Charges de Gestion	15 000,00
Fonctionnement Recettes	
	BP 2022
	355 551,70
042 - Opération d'ordre de transfert	7 500,00
70 - Ventes de Produits	125 000,00
74 - Dotations et Participations	223 051,70

♦ **Autorise** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération budgétaire.

DCM 2022-04-042
Vote du Budget Primitif 2022
« Budget Annexe
ASSAINISSEMENT-
Retournac »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 4)

♦ **Approuve** le Budget Primitif 2022 du budget annexe « ASSAINISSEMENT » en dépenses et recettes comme exposé ci-dessous

	BP 2022
Investissement Dépenses	893 027,56
040 - Opération d'ordre de transfert	17 704,00
041 – Opérations patrimoniales	25 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 000,00
21 - Immobilisations corporelles	75 000,00
23 - Immobilisations en cours	763 323,56
Investissement Recettes	893 027,56
001 - Solde d'exécution reporté	589 975,37
021 - Virement de la section d'exploitation	188 952,19
040 - Opérations d'ordre de transfert	64 100,00
041 - Opérations patrimoniales	25 000,00
27 - Autres immobilisations financières	25 000,00
Fonctionnement Dépenses	312 102,19
011 – Charges à caractère général	50 430,00
023-Virement à la section d'investissement	188 952,19
042-Opération d'ordre de transfert	64 100,00
66-Charges financières	1 120,00
68-Dotations aux provision	7 500,00

Fonctionnement Recettes	312 102,19
002-Résultat d'exploitation reporté	199 398,19
042-Opération d'ordre de transfert	17 704,00
70-Ventes de produit	95 000,00

- ♦ **Autorise** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération budgétaire.

DCM 2022-04-043
Vote du Budget Primitif 2022
« Budget Annexe MAISON DE
SANTE
PLURIDISCIPLINAIRE-
Retournac »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- ♦ **Approuve** le Budget Primitif 2022 du budget annexe « MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE » en dépenses et recettes comme exposé ci-dessous

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2022
	1 694 801,69
001-Solde d'exécution reporté	609 801,69
16 - Emprunts et Dettes Assimilées	20 000,00
21 - Immobilisations corporelles	15 000,00
23 - Immobilisations en cours	1 050 000,00

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2022
	1 694 801,69
13-Subventions d'investissement	956 890,00
16-Emprunts et Dettes Assimilées	687 911,69

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2022
	59 349,45
002 - Résultat d'exploitation reporté	329,45
011 - Charges à caractère général	49 000,00
65-Autres charges de gestion	20,00
66-Charges financières	10 000,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2022
	59 349,45
74-Dotations et participation	19 349,45
75-Autres produits de gestion courante	40 000,00

- ♦ **Autorise** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération budgétaire.

DCM 2022-04-044
Régie de Recettes « Musée des Manufactures de Dentelles » :
Création et fixation des tarifs
« Stage de Dentelles »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- ♦ **Créé** le tarif « Cours de Dentelles »
- ♦ **Fixe** les tarifs des cours de dentelles comme suit :
 - 100 € pour un stage de 2 jours et demi
 - 180 € pour un stage de 5 jours
 - 20 € la demi-journée de stage
- ♦ **Autorise** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

DCM 2022-04-045
Régie de Recettes « Musée des Manufactures de Dentelles » :
Intégration dans le stock de la Régie de dentelles, objets et éditions

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- ♦ **Approuve** l'intégration dans le stock de la régie de recettes « Musée des Manufactures de Dentelles » des dentelles, objets et éditions listés ci-dessous

N°	Dentelles	Prix de Vente
496	Signet OBAMA Points d'esprits	38 €
497	Signet OBAMA Points d'esprits	38 €
498	Signet OBAMA Points d'esprits	38 €
499	Carré 22 cm	38 €
500	Rectangle 22*28 cm	40 €
501	Rond diamètre 29 cm	75 €
502	Rond diamètre 22 cm	75 €
503	Carré 24 cm	68 €
504	Rectangle 15*41 cm	75 €
505	Carré 20 cm	45 €
506	Motif 11 cm	35 €
507	Napperon rond 29 cm	75 €
	Objets	
30	Bracelet	9.50 €
	Editions	
5	L'Ardèche et ses fabriques à soie	44 €

- ♦ **Autorise** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

<p>DCM 2022-04-046 Convention Pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Association « Comité des Fêtes Retournacois »</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve la convention d'objectifs et de financement avec l'Association «Comité des Fêtes Retournacois » pour une durée de trois ans. ♦ Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.
<p>DCM 2022-04-047 Subvention Opération Façade – Immeuble cadastré section L 213- La Brousse</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Octroie à M. Tony MOULIN, propriétaire d'une maison d'habitation sise lieudit La Brousse – parcelle section L 213, une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'opération « façade » pour le ravalement des façades visibles depuis le domaine public. ♦ Rappelle que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux ♦ Dit que les crédits afférents à l'opération « façade » sont inscrits au budget de l'exercice 2022 ♦ Autorise le Maire à signer l'arrêté attributif de subvention ainsi que tout acte inhérent à son exécution
<p>DCM 2022-04-048 Subvention Opération Façade – Immeuble cadastré section BK 461 – 71 rue Jean-Baptiste Ribeyron</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Octroie à M. Jean Michel FILLION, propriétaire d'une maison d'habitation sise au 71 rue Jean Baptiste Ribeyron– parcelle section BK 461, une subvention d'un montant de 3 914 € au titre de l'opération « façade » pour le ravalement de trois façades visibles depuis le domaine public. ♦ Rappelle que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux ♦ Dit que les crédits afférents à l'opération « façade » sont inscrits au budget de l'exercice 2022 ♦ Autorise le Maire à signer l'arrêté attributif de subvention ainsi que tout acte inhérent à son exécution
<p>DCM 2022-04-049 Subvention Opération Façade – Immeuble cadastré section BE 58 – Chemin du Camping</p>	<p>Mme Brigitte ROCHE, conseillère municipale et épouse du demandeur, quitte la séance et ne prend pas part ni aux discussions ni au vote.</p> <p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Octroie à M. Bernard ROCHE, propriétaire d'une maison d'habitation sise au Chemin du Camping– parcelle section BE 58, une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'opération « façade » pour le ravalement des façades visibles depuis le domaine public. ♦ Rappelle que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux ♦ Dit que les crédits afférents à l'opération « façade » sont inscrits au budget de l'exercice 2022

	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Autorise le Maire à signer l'arrêté attributif de subvention ainsi que tout acte inhérent à son exécution
DCM 2022-04-050 Convention avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration de fontaines à Artites et à Sarlanges	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Autorise Le Maire à signer une convention de mécénat avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration de petits patrimoines dans les villages d'Artites et de Sarlanges, ainsi que tout acte inhérent à son exécution
DCM 2022-04-051 Régularisation d'Emprise Foncière – Parcelle cadastrée AS 224 Les Revers – MME Nicole BLACHON	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve l'acquisition à l'euro symbolique avec dispense de paiement de la parcelle cadastrée section AS 224, propriété de Mme Nicole BLACHON, à des fins de régularisation d'emprise foncière pour une contenance de 8 m2. ♦ Dit que les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune ♦ Autorise Le Maire à signer et à conclure tout acte découlant de cette régularisation foncière et à engager les frais y afférents.
DCM 2022-04-052 Cession d'une partie du domaine public à M. DEVILLE dans le village d'Artites	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve le principe d'une cession d'une partie du domaine public à M. DEVILLE, parcelle de terrain sis à Artites, Commune de Retournac. ♦ Dit que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur. ♦ Autorise Le Maire à signer et à conclure tout acte afférent à cette cession.
DCM 2022-04-053 Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Loire : Instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine public (RODP) due par les opérateurs de communications électroniques et confiant au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire la collecte, la gestion et le contrôle de ladite redevance	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Décide d'instaurer la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par les opérateurs de communications électroniques sur le territoire de la commune de RETOURNAC ♦ Décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité à savoir, pour 2021 :

	ARTERES * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	AUTRES (cabine tél, sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	41,29	55,05	Non plafonné	27,53
Domaine public non routier communal	1 376,33	1 376,33	Non plafonné	894,61
<i>POUR INFORMATION : AUTRES DOMAINES POSSIBLES</i>				
Autoroutier	412,90	55,05	Non plafonné	27,53
Fluvial	1 376,33	1 376,33	Non plafonné	894,61
Ferroviaire	4 128,98	4 128,98	Non plafonné	894,61
Maritime	Non plafonné			

* On entend par « artère » : dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

- ♦ **Décide** de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics
- ♦ **Décide** de confier au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire la collecte, la gestion et le contrôle des RODP télécommunications dues sur le territoire de la commune de Retournac
- ♦ **Habilite** le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire à représenter la commune de Retournac auprès des opérateurs
- ♦ **Charge** le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire du recouvrement des RODP télécommunications dues en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes
- ♦ **Autorise** le Maire à signer tous documents afférents à la mise en application de cette délibération.

DCM 202-04-054
Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Loire : Travaux d'Eclairage Public Parc du Musée des Manufactures de Dentelles

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- ♦ **Approuve** l'avant-projet des travaux d'éclairage public dans le parc du Musée des Manufactures de Dentelles et confie leur réalisation au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire
- ♦ **Fixe** la participation de la Commune au financement de ces dépenses à la somme de 12 861.77 €, somme qui pourra être revue en fonction du décompte définitif.
- ♦ **Inscrit** cette somme au budget primitif de l'exercice 2022 en section d'investissement dépenses (article 204-subvention d'équipement) et dit que les acomptes et le solde sont versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

<p>DCM 2022-04-055 Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Loire : Extension du réseau Basse Tension au Village de Sarlanges</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Charge le Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire de réaliser les travaux de génie civil nécessaire à l'extension du réseau basse tension dans le village de Sarlanges. ♦ Dit que la participation de la Commune au financement de cette dépense est estimée à la somme de 800 €, somme qui pourra être revue en fonction du décompte définitif. ♦ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.
<p>DCM 2022-04-056 MAPA Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire – Attribution du Lot 3 « Espaces Verts - Plantations» - Entr. ROCHE PAYSAGE</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Attribue dans le cadre du MAPA « Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire » le lot 3 « Espaces Verts – Plantations » à l'entreprise ROCHE PAYSAGE, sise 271 avenue Blaise Pascal 43700 St-Germain Laprade – n° SIRET 521 822 304 00023 – pour un montant hors taxes de travaux de 48 546 € ♦ Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue ainsi que tout document inhérent à l'exécution du présent marché.
<p>DCM 2022-04-057 Forêt Sectionnal de Miaune : Changement de destination des bois marqués sur les parcelles 6 et 8</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Décide de vendre cette coupe de bois issue des parcelles 6 partie et 8 partie de gré à gré bord de route ♦ Accepte que ce lot de bois façonnés puisse être intégré dans une vente de lots groupés issus de forêts relevant du régime forestier en application de l'article L 141-1-1 du code forestier, et dans le cadre de contrats d'approvisionnement. ♦ Confie l'exploitation des lots de bois façonnés à un entrepreneur de travaux forestiers sous l'encadrement de l'Office National des Forêts. ♦ Donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à la vente et à l'exploitation de ces coupes
<p>DCM 2022-04-058 Foncier – Instauration d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée L 2296 lieudit Charrées au bénéfice de la parcelle cadastrée L 636</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve la constitution d'une servitude de passage à titre gratuit, sur la parcelle cadastrée L 2296, propriété de la Commune de Retournac, au bénéfice de la parcelle cadastrée L 636 et aux conditions sus-énoncées ♦ Autorise le Maire à signer l'acte de constitution de cette servitude et tous les documents s'y rapportant.

La séance est levée à 22H28



